RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2A

Société par actions simplifiée
Capital : 1 000 euros

Siège social : [redacted]

939 274 668 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, Le 30 septembre, À 09H30,

- Les associés de la Société 2A SAS au capital de 1000.00€, procèdent à la présente Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société afin de délibérer des ordres du jour suivants :

- **Cession d'actions sociales**
- **Changement de Directeur Général**
- **Nomination du Directeur Général**
- **Modification de la dénomination Sociale**

Étaient présents ou représentés :

- Monsieur **ABDOU-OUSSENI HALIFA**, propriétaire de 334 Actions.
- Monsieur **ABDOU-OUSSENI TAANLABI**, propriétaire de 333 Actions.
- Monsieur **ABDALLAH IBINE**, propriétaire de 333 Actions.
- Monsieur **TSIATOPY Laurent, Moussa**, propriétaire de 0 Action.
- Monsieur **MZE MOEGNE Eldine**, propriétaire de 0 Action.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 1000 actions, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Monsieur **ABDOU-OUSSENI HALIFA**, en sa qualité de Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Cession d'actions sociales**
- **Changement de Directeur Général**
- **Nomination du Directeur Général**
- **Modification de la Dénomination Sociale**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de la cession d'actions sociales de la façon suivante

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession de actions intervenue de la manière suivante entre :

- Monsieur ABDOU-OUSSENI TAANLABI et Monsieur TSIATOPY Laurent, Moussa.
Aux termes d'un acte intervenu le 30 septembre 2026, décide de la cession d'actions entre :

Monsieur **ABDOU-OUSSENI TAANLABI** qui cède et transfert sous les garanties ordinaires la totalité de ses 333 actions numérotées de 1 à 333, à Monsieur **TSIATOPY Laurent, Moussa** qui les acceptent.

- Monsieur ABDALLAH IBINE et Monsieur MZE MOEGNE Eldine.
Aux termes d'un acte intervenu le 30 septembre 2026, décide de la cession d'actions entre :

Monsieur **ABDALLAH IBINE** qui cède et transfert sous les garanties ordinaires la totalité de ses 333 actions numérotées de 668 à 1000, à Monsieur **MZE MOEGNE Eldine** qui les acceptent.

L'assemblée décide de modifier comme suit l'article des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des actions :

MONSIEUR ABDOU-OUSSENI HALIFA à concurrence 334 ACTIONS.

MONSIEUR TSIATOPY Laurent, Moussa à concurrence 333 ACTIONS.

MONSIEUR MZE MOEGNE Eldine à concurrence 333 ACTIONS.

L'article 8 des statuts sera modifié en conséquence.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée générale extraordinaire après avoir entendu le rapport de la Présidence, prend acte de la nomination d'un nouveau Directeur Général :

Monsieur TSIATOPY Laurent, Moussa accepte ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour en remplacement de Monsieur ABDOU-OUSSENI TAANLABI démissionnaire.

L'article 24-1 des statuts sera modifié en conséquence
Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale extraordinaire après avoir entendu le rapport de la Présidence, prend acte de la nomination d'un nouveau Directeur Général :

Monsieur MZE MOEGNE Eldine accepte ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

L'article 24-2 des statuts sera modifié en conséquence

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire décide de la modification de la Dénomination sociale de la société qui devient :

GROUP NOVA PRIME HOLDING

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures quarante-cinq. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés.

Le Président de séance
Monsieur ABDOU-OUSSENI HALIFA

